

Description des effets du projet sur les sites touristiques et remarquables

Sur les huit sites de l'aire rapprochée, cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau suivant.

La Petite Cité de Caractère de Celles-sur-Belle

Pour rappel, la ville est également concernée par une protection en tant que Site Patrimonial Remarquable qui constitue un **enjeu modéré**. En ce qui concerne le périmètre du site patrimonial remarquable, l'impact du projet éolien a été évalué comme nul. Néanmoins, on peut noter l'existence d'une perception possible du projet éolien depuis le chemin de la Vée, localisé en limite sud du périmètre de SPR. Le projet apparaît légèrement au-dessus de l'horizon boisé, en covisibilité avec le clocher de l'église paroissiale Saint-Hilaire, qui émerge au-dessus de la silhouette du bourg. **L'impact du projet éolien sur la Petite Cité de Caractère de Celles-sur-Belle est évalué comme très faible.**

La Lanterne des Morts du cimetière de Pers

Pour rappel, ce monument est concerné par un classement au titre des Monuments Historiques et constitue un **enjeu modéré**. **L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme nul.**

L'ensemble de tumulus de Sainte-Soline

Pour rappel, ce monument est concerné par un classement au titre des Monuments Historiques et constitue un **enjeu modéré**. Situé au sein de parcelles agricoles ouvertes, ce site dispose d'une vue dégagée en direction du projet éolien. La présence d'une haie proche bordant le tracé de la D55 atténue de manière importante les visibilités des éoliennes. **L'impact du projet éolien sur ce monument est évalué comme très faible.**

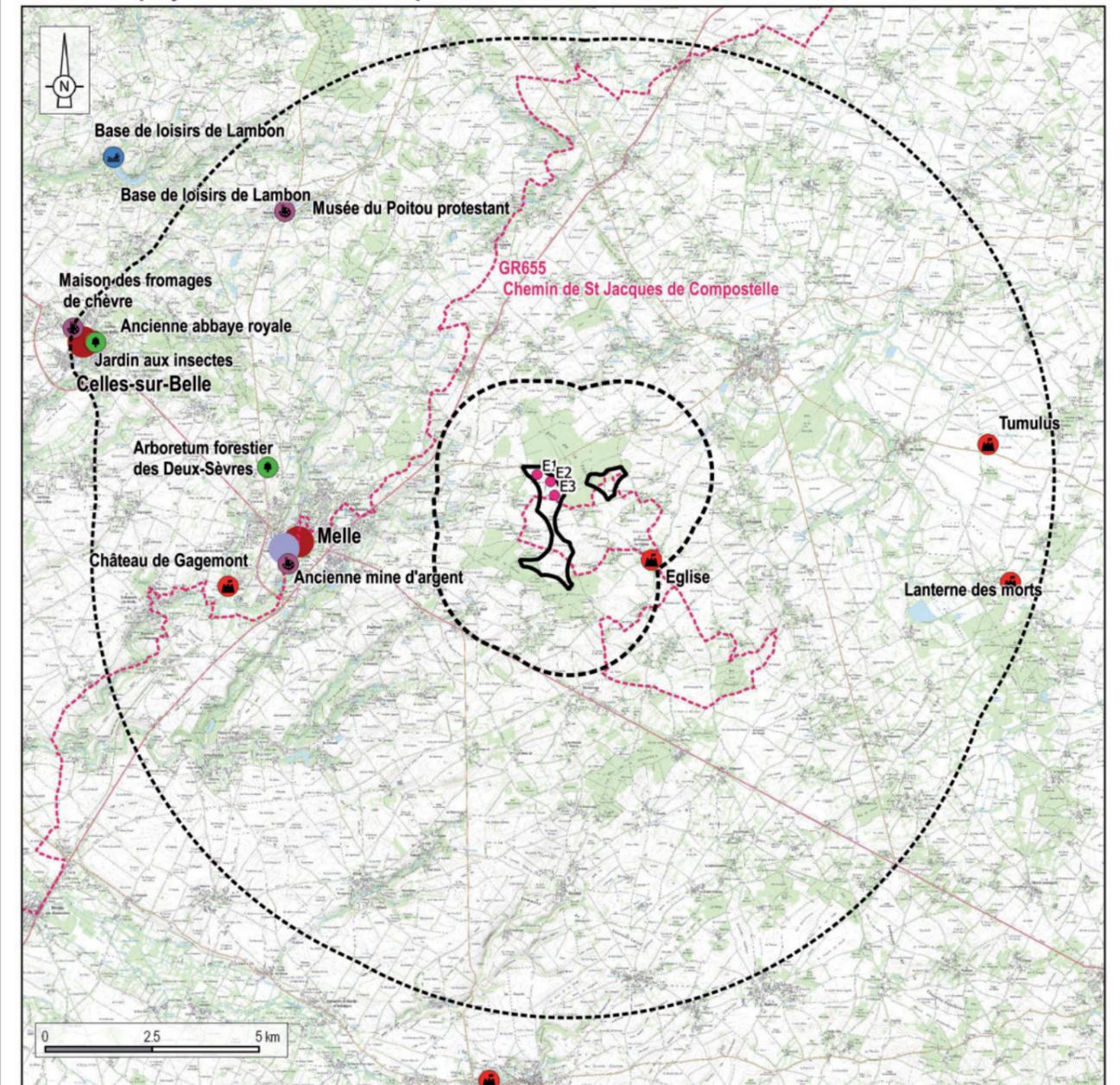
L'église Saint-Hilaire de Melle

Pour rappel, ce monument est concerné par un classement au titre des Monuments Historiques et au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et constitue un **enjeu fort**. **Le relief encaissé et le contexte bâti dense masquant les vues amènent à qualifier un impact nul du projet sur le monument.**

La Petite Cité de Caractère de Melle

Pour rappel, la ville est également concernée par une protection en tant que Site Patrimonial Remarquable qui constitue un **enjeu modéré**. **L'impact du projet éolien sur la Petite Cité de Caractère de Melle est évalué comme très faible.**

Relation du projet avec les sites touristiques de l'AER



| Aires d'étude | Sites touristiques | Autres sites |
|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Zone d'implantation potentielle | Patrimoine architectural et archéologique | Baignade et base nautique |
| Aire d'étude immédiate (2 km) | Activités culturelles et musées | Villes et villages remarquables |
| Aire d'étude rapprochée (10 km) | Patrimoine naturel et jardins | Chemin de randonnée |
| Implantation | | Site UNESCO |

Réalisation : ENCIS Environnement - novembre 2019

Source : Carte IGN, CDT, Offices du tourisme